

LECTRA

Société Anonyme au capital de 52 985 937 euros
Siège social : 16-18 rue Chalgrin - 75016 Paris
300 702 305 R.C.S. Paris

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2007

En application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2007.

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.lectra.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Une copie peut également être obtenue sans frais par courrier à l'adresse suivante : Lectra, Service Relations Investisseurs, 16-18 rue Chalgrin, 75016 Paris.

1. Part du capital et répartition par objectif des titres détenus par la société au 16 mars 2007

Au 16 mars 2007, la société détenait au total, du fait du mandat confié à SG Securities (Paris) (groupe Société Générale) pour son programme de rachat d'actions pour son propre compte et du contrat de liquidité géré par SG Securities, 901 738 de ses propres actions, soit 2,6 % du capital, dont :

- 250 000 actions au titre des interventions pour son propre compte achetées au cours moyen de € 6,41 et affectées aux programmes d'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L. 225-179 et suivants et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions
- 422 497 actions au titre des interventions pour son propre compte achetées au cours moyen de € 5,59 destinées à être annulées.
- 229 241 actions au titre du contrat de liquidité achetées au cours moyen de € 5,18.

2. Objectifs du programme de rachat

Les objectifs du programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché, qui sera réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ou de toute autre charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L. 225-179 et suivants et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution

gratuite d'actions),

- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société,
- l'annulation des actions par voie de réduction du capital, conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2007, sous réserve de son adoption.

3. Modalités

3.1 Part maximale du capital et nombre maximal des titres que la société se propose d'acquérir

Ce programme portera, comme précédemment, sur un nombre variable d'actions, tel que la société ne vienne pas à détenir, compte tenu des titres en stock, plus de 10 % du capital social actuel (représentant 3 532 395 actions à la date d'établissement du présent rapport) ajusté en fonction des opérations l'affectant, le cas échéant, postérieurement à la date de l'Assemblée du 30 avril 2007.

3.2 Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le prix maximum d'achat est fixé à douze euros (€ 12).

Le montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions est fixé à vingt millions d'euros (€ 20 000 000).

Ces montants s'entendent hors frais de bourse. Le prix sus-mentionné sera ajusté par le Conseil d'Administration en cas de détachement d'un droit de souscription ou d'attribution ou dans les cas d'opérations en capital ayant une incidence sur la valeur de l'action.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

3.3 Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat

Les actions ordinaires Lectra sont cotées au compartiment B d'Eurolist d'Euronext Paris.

Code ISIN : FR0000065484

3.4 Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 30 octobre 2008 inclus.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 29 avril 2006 au 16 mars 2007

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 2,6 %

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 3 802 506 ⁽¹⁾

Nombre de titres détenus en portefeuille : 901 738

Valeur comptable du portefeuille : € 5 152 103

Valeur de marché du portefeuille : € 4 824 298

	Flux bruts cumulés ⁽²⁾		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
			Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	1 760 227	ventes ⁽³⁾ : 322 098 Transfert : 0	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Échéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	€ 5,23	ventes ⁽³⁾ : € 5,43 Transferts : -				
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants en €	9 204 104	1 749 981				

(1) 2 188 752 actions ont été annulées le 29 juillet 2005, 493 220 actions ont été annulées le 9 février 2006, 666 419 actions ont été annulées le 30 octobre 2006 et 454 115 actions ont été annulées le 9 février 2007.

(2) opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité, géré par SG Securities (Paris) (groupe Société Générale) et d'interventions réalisées par la société pour son propre compte dans le cadre d'un mandat confié à la SG Securities (Paris) (groupe Société Générale).

(3) ventes uniquement réalisées dans le cadre du contrat de liquidité, géré par SG Securities (Paris) (groupe Société Générale)